



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2014
N° 1 - 2014

L'année deux mille quatorze, le six février à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSEAU Jean-Pierre (Maire), M. VENET Jean-Claude, M. BOISMARD Dominique (Adjoint au Maire), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme BUSSILLET Dominique, Mme JAMET Michèle, Mme LECLERE Éliane, M. BOISSEAU Michel, M. DALLAINE Michel, M. DUFOUR Bernard, M. LEFEVRE Olivier, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. MEDEIROS Édouard, M. RASO Laurent, M. STREIFF Dominique, (Conseillers Municipaux), lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme GOZAL Muriel, Mme GALLARD Colette, M. JEGAT Robert (donne pouvoir à M. STREIFF Dominique), M. MARTOS José, M. TRELLU Alain.

Absents : M. MONCOUQUT Pascal.

Monsieur STREIFF Dominique a été élu Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 19h35.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2013.
- 2°) Approbation du déplacement du chemin rural dans la zone AUX.
- 3°) Motion sur la révision de la carte cantonale.
- 4°) Questions diverses.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DANS LA ZONE AUX.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 14 Juin 2001,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 Septembre 2009 concernant l'approbation de la modification du P.O.S. et particulièrement la création de la zone N.A.X.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 Juin 2011 portant approbation du plan d'ensemble de la zone NAX,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Février 2011 autorisant l'échange de terrains entre la commune et la société COREAL au sein de la zone N.A.X.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 Décembre 2012 autorisant Monsieur le Maire à échanger les parcelles sans soulte concernées par les déviations du fossé et du chemin communal avec la société MM Aménagement, et à signer tous les actes nécessaires à l'échange des terrains nommés ci-dessous, à savoir :

Parcelles cédées par MM Aménagement à la commune d'Héricy			Parcelles cédées par la commune d'Héricy à MM Aménagement		
Section	Parcelle	Surface en m2	Section	Parcelle	Surface en m2
E	333	183	E	351	971
E	330	113	E	349	552
E	327	473	E	350	2
E	347	443			
Total		1212			1525

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2013 autorisant la réalisation d'une enquête publique et désignant Monsieur Jean-Claude VENET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers ont eu à leur disposition l'ensemble du dossier de l'enquête publique, y compris le registre d'enquête publique et le rapport ainsi que l'avis du commissaire enquêteur.

Vu les avis des services consultés en application de l'article L123-9 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté municipal n°VPER2013-064 prescrivant la mise à l'enquête publique de l'échange de parcelles sans soulte concernées par les déviations du fossé et du chemin communal avec la société MM Aménagement qui s'est déroulée du 01 décembre 2013 au 31 décembre 2013,

Vu le rapport et les conclusions favorables sans réserve du commissaire enquêteur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le déplacement du chemin communal dans la zone A.U.X.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

3. MOTION SUR LA REVISION DE LA CARTE CANTONALE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier relatif au nouveau découpage des cantons que lui a adressé Jean-François ROBINET, Conseiller Général du canton de Fontainebleau au Conseil Général de Seine-et-Marne.

Avec cette réforme, le département de Seine-et-Marne comptera désormais 23 cantons avec 46 élus au total.

Monsieur le Maire précise que dans cette nouvelle carte, les communes de Samoreau, Vulaines-sur-Seine et Héricy se retrouvent dans le canton de Fontainebleau, avec la commune de Samois-sur-Seine, alors que les communes de Fontaine le Port et Chartrettes, du même côté de la Seine que la commune d'Héricy, se retrouvent dans le canton de Nangis ainsi que la commune de Bois-le-Roi. Il préférerait à titre personnel que la commune d'Héricy soit rattachée au Canton de Nangis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, procède au vote : 0 voix « contre », 3 abstentions (Mmes BERTHOLIER Sophie, BUSSILLET Dominique, M. RASO Laurent), 13 voix « pour ».

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Donne un avis défavorable**, au projet de redécoupage cantonal de la Seine-et-Marne tel qu'il a été élaboré, par le gouvernement au motif qu'il ne correspond pas aux attentes des élus locaux et à la représentation géographique du territoire cantonal.
- Soutient la démarche et la position du groupe « Union pour la Seine-et-Marne » quant au redécoupage cantonal de Seine-et-Marne.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette motion à Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne qui la relayera auprès des instances compétentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le bureau de l'association des commerçants et artisans ayant démissionné, la brocante du mois d'avril risque de ne pas avoir lieu en 2014. Des précisions seront apportées sur le site de la commune dès qu'un nouveau bureau sera constitué.

❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance

Dominique STREIFF



Le Maire,

Jean-Pierre ROUSSEAU

